



EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER



I - FORMATIONS THEORIQUE ET PRATIQUE

A - MODALITES D'INSCRIPTION

Tout candidat - âgé de 15 ans - souhaitant s'inscrire à l'examen pour la délivrance du permis de chasser doit s'inscrire en ligne sur le site internet suivant: [OFB - Permis de chasser](http://OFB-Permis.de.chasser)

Une fois sur le site internet « permischasser.ofb.fr » :

- Cliquer sur inscription à l'examen du permis de chasser
- Première inscription
- Choisir le département où vous souhaitez vous inscrire
- Suivre les consignes

Après paiement de l'inscription à l'examen :

Imprimer le cerfa

Joindre les pièces demandées + un chèque de caution de 150 € à l'ordre de « FDC 34 »

Le chèque sera mis à l'encaissement sous 10 jours si le candidat absent n'est pas considéré comme étant un cas de force majeure par l'OFB. Sont considérés comme cas de force majeure les candidats pouvant justifier leur absence par :

- *Une convocation à un examen scolaire, universitaire, ou à l'examen du permis de conduire ;*
- *Une convocation à un examen blanc concernant les mêmes épreuves ;*
- *Pour les candidats en apprentissage, une convocation durant la semaine obligatoire d'enseignement au C.F.A. ;*
- *Un certificat médical ;*
- *Un accident avant l'examen ou un accident de trajet ;*
- *Un justificatif de l'employeur :*
 - o Jour d'embauche / entretien d'embauche ;*
 - o Stage ou formation obligatoire de pré-embauche ;*
 - o Déplacements professionnels ;*
 - o Professions particulières (marins, militaires, médecins de garde, etc.).*

L'ensemble du dossier ainsi réalisé devra être adressé à la
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'activités La Peyrière - 11 rue Robert Schuman – cs 90010
34433 SAINT JEAN DE VEDAS Cédex Tél. : 04.67.42.41.55 -Site Internet : <https://www.chasse-nature-occitanie.fr/herault/>

B - ORGANISATION DES SESSIONS DE FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE OBLIGATOIRES (préalables à l'examen)

- ½ journée pour la session de formation **théorique** → (de 8 h 30 à 11 h 30)
- ½ journée pour la session de formation **pratique** → soit le matin (de 8 h 00 à 12 h 00), soit l'après-midi (de 14 h 00 à 17 h 00) **en semaine**.

Les sessions de formations pratiques et théoriques seront organisées tout au long de l'année par la fédération.

- La formation théorique aura lieu au siège de la Fédération des Chasseurs, P.A la Peyrière, 11 rue Robert Schuman 34 433 SAINT JEAN DE VEDAS.
- La formation pratique aura lieu au Stand International de Tir, Collines De La Moure, 34560 POUSSAN.

Une convocation individuelle indiquant la date et l'heure des sessions de formation théorique et pratique sera adressée à chaque candidat par mail.

C – CONTENU DES FORMATIONS

FORMATION THEORIQUE

Elle est assurée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault.

- La projection commentée du programme officiel du permis, cela concerne :
 - La connaissance de la faune sauvage et de ses habitats,
 - La connaissance de la chasse,
 - Les lois et règlements relatifs à la police de la chasse et la protection de la nature,
 - L'emploi des armes et munitions.

FORMATION PRATIQUE

Elle est assurée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault.

- Réalisation d'un parcours de sécurité (franchissement de différents obstacles avec une arme à canon lisse et chargée avec des munitions à blanc),
- Manipulations des armes et applications pratiques : les candidats s'initieront à la manipulation des gestes relatifs au montage, au démontage, à la vérification des canons, à la manière de fermer l'arme...
- Applications pratiques sur le terrain des règles de sécurité, prudence et correction en action de chasse, avec notamment le comportement lors du départ de chasse, le comportement vis-à-vis des tiers et des propriétés, les notions sur l'appréciation des distances, les règles de transport des armes à bord de véhicules...,
- Tirs réels à grenaille et à balle effectués sur le stand de tir, sous le contrôle des personnes habilitées.

II - EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Il est assuré par l'Office français de la biodiversité.

Épreuve unique composée de 5 ateliers :

- 4 ateliers consacrés aux exercices pratiques immédiatement suivis par 1 atelier de 10 questions théoriques (1 éliminatoire)

L'examen aura lieu au Stand International de Tir de Poussan.

Les dates seront fixées tout au long de l'année par l'OFB.

OUVRAGES DESTINES A LA PRÉPARATION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Plusieurs ouvrages sont disponibles en librairie. Lors des séances de formation, la Fédération des Chasseurs mettra à disposition des candidats le souhaitant et selon les disponibilités, un ouvrage:

- Le livre : « Réussir le nouvel examen du permis de chasser », Fédération Nationale des Chasseurs, éditions Hachette (prévoir un chèque de 10 €),

